

Assemblée générale de l'AVSM – 8 octobre 2021 - Savigny

Rapport du président

Chères et Chers Collègues membres de l'AVSM,
Mesdames et Messieurs les invités,

Cette année encore, mon rapport sera marqué par l'épidémie de COVID-19. Certes, nous avons à nouveau le plaisir de nous réunir physiquement - sous la haute surveillance du Pass COVID - mais toutes nos activités ont été impactées par le virus, nous obligeant soit à annuler certaines séances, soit à les « virtualiser ». Si cela a eu un impact extrêmement favorable sur les comptes de notre association – qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 5'346.- comme vous le détaillera notre trésorière – cela a contribué à appauvrir notre quotidien qui est fait d'échanges et de rencontres.

Au cours de l'exercice écoulé, votre comité s'est réuni à six reprises, dont une fois en visio-conférence. Nous avons traité de nos thématiques usuelles que sont la formation, les relations avec les services cantonaux, les contacts avec les associations-sœurs, la communication, l'organisation de l'assemblée générale et le soutien aux collègues dans leurs rapports avec leurs autorités.

La formation

Nous avons été contraints de reporter la formation initiale de novembre dernier à ce printemps. Celle-ci a toutefois pu avoir lieu les 29 avril et 6 mai en format réduit. Les prochaines se dérouleront en novembre. Ces formations initiales qui ont pris de l'ampleur et se déroulent désormais sur 2 jours, sont une priorité de notre association, dans la mesure où les nouveaux secrétaires municipaux débarquent dans un monde totalement inconnu pour eux.

En revanche, nos demi-journées de formation du mois de juin sont totalement passées à la trappe, de même que la seconde session du

cours organisé avec le CEP sur le thème des relations entre secrétaires municipaux et Municipalités.

S'agissant de ce dernier cours, après la 1^{re} édition de 2019 et le report de 2020, nous y avons définitivement renoncé (**une information sera transmise aux personnes inscrites**). Non pas que la problématique des relations avec nos municipalités ne soit plus d'actualité, mais bien parce que, avec le recul, la façon de l'aborder, ne nous paraissait plus pertinente.

En revanche, le travail fait au sein de la FR2C pour l'octroi du diplôme de cadre en administration communale, qui débouche désormais sur le brevet fédéral, a pu être poursuivi. Patricia Audétat vous en dira quelques mots tout à l'heure.

Les relations avec les services cantonaux

Notre principal interlocuteur est désormais la Direction générale des affaires institutionnelles et communales, dirigée par M. Jean-Luc Schwaar, et la Direction des affaires communales et droits politiques placée sous la responsabilité de M. Vincent Duvoisin.

Nos collaborations avec les services cantonaux se sont poursuivies, même si nous nous sommes rencontrés moins souvent pour cause de COVID. Nous avons néanmoins participé à des séances en lien avec la durabilité, les élections communales, la formation des nouveaux élus, la révision de la LEDP et le registre civique.

S'agissant de la formation des nouveaux élus, je relève l'effort considérable fourni par le Canton cette année. Nous avons toujours considéré que l'amélioration de la formation continue des cadres communaux devait être accompagnée par une vraie formation des élus, en particulier lors de leur entrée en fonction.

A propos des nouveaux élus, je tiens à relever la place modeste en temps mais significative en terme de visibilité que la DGAIC a accordée à notre association à l'occasion des 4 journées d'accueil qui viennent de se dérouler dans la salle du Grand Conseil.

Remplaçant au pied levé notre collègue MAB, j'ai pu parler de l'AVSM et du rôle du secrétaire municipal. J'ai profité à cette occasion de l'exposé haut en couleurs prononcé par Vincent Grandjean, désormais ex-chancelier de l'Etat, sur le fonctionnement des administrations. J'aimerais relever l'élégance avec laquelle ce dernier a évoqué l'importance notre rôle dans le fonctionnement communal et les relations avec le Canton.

Contacts avec les associations-sœurs

Nous avons rencontré le 25 août dernier nos collègues de l'Association cantonale vaudoise des boursiers, comme nous le faisons chaque année. Nous avons assisté, le 19 septembre, à l'assemblée générale de l'Association des secrétaires et caissiers communaux du Valais romand.

Et nous avons rencontré tout dernièrement le nouveau directeur de l'Union des communes vaudoises. Ce dernier est issu de nos rangs, comme vous le savez, puisqu'Eloi Fellay était encore tout récemment secrétaire municipal de la commune d'Avenches. C'est pour nous une belle opportunité à saisir.

Dans toutes ces rencontres, nous avons souvent évoqué les relations avec l'Etat, pour constater à quel point les situations diffèrent en fonction des interlocuteurs en présence. Du côté de l'AVSM, nous ne pouvons que nous féliciter de la constance et de la qualité des échanges que nous avons avec le Canton.

Par contre, et c'est un tout autre sujet, lorsqu'on écoute nos collègues valaisans et les représentants de l'Etat, on est frappé de constater à quel point l'autonomie communale y est encore une vraie réalité. Bien plus que chez nous. Résultat des particularités géographiques et linguistiques de ce canton sans doute et aussi, peut-être, de la taille de ses communes, sensiblement plus grandes que les nôtres.

Un mot encore au sujet de l'UCV. J'ai évoqué le travail de formation et nous sommes d'accord avec son directeur pour dire que l'AVSM a

un rôle à jouer afin que la fonction des secrétaires municipaux soit d'avantage pris en compte dans les formations de l'UCV, comme l'est aujourd'hui celle des boursiers. Des collaborations concrètes seront mises en place à l'avenir.

Enfin, au chapitre des projets cette fois-ci, une rencontre est prévue avec le comité de l'Association des secrétaires de conseils communaux et généraux sera mise sur pied l'année prochaine. La relation de travail est évidente entre nos deux activités.

(PS Hors rapport présidentiel, cette rencontre doit avoir rapidement lieu à l'occasion de la mise en œuvre de la nouvelle LEDP.)

La communication

La collaboration avec point commUne ! se poursuit et permet par ailleurs, d'intéressants échanges entre associations.

De notre côté, comme annoncé, nous avons mis en place notre première lettre d'information destinée à mieux informer nos membres sur l'actualité, les activités du comité et de notre association. Deux éditions ont été publiées en mai et en juin. Il s'agit d'un outil nouveau dont nous devons encore prendre la mesure dans les prochains mois.

L'organisation de l'assemblée générale

Vous en avez le résultat sous les yeux. J'aimerais remercier une nouvelle fois les Autorités de commune de Savigny pour leur accueil et notre collègue Isabelle Schori pour son formidable engagement dans la mise sur pied de cet événement.

70^e anniversaire

Vous le savez, les années 2020-2021 marquent notre 70^e anniversaire. A cet égard, nous sommes les cadets de nos collègues boursiers dont l'association devait fêter l'année dernière son 75^e anniversaire, événement reporté à deux reprises pour cause de

COVID. Organisant notre AG en octobre, nous avons été un peu plus chanceux à cet égard.

Pour le reste, un petit regard dans le rétroviseur s'imposait. Le procès-verbal de l'AG constitutive qui s'est tenue le 3 mars 1951 à Lausanne nous apprend que l'initiative de la création de l'AVSM revient à Henri Amiguet, secrétaire municipal de Lutry, qui en sera le premier président. A ses côtés, Ernest Magnenat, secrétaire municipal à Prilly, Pierre Patthey, secrétaire municipal adjoint à Pully, Emile Simond, secrétaire municipal à Bière et Ulysse Pitton qui officiait à Vevey.

Leurs préoccupations n'étaient pas très différentes des nôtres aujourd'hui. Il est question des contrats-types, question qui nous est régulièrement posée mais n'a pas trouvé de réponse satisfaisante à ce jour. Sur le site de l'AVSM, il existe un modèle pour les collègues à temps partiel, mais il propose surtout un exemple de relations contractuelles.

Au niveau des missions, l'article 52 de la loi sur les communes, qui énumère de façon non exhaustive les tâches des secrétaires municipaux, reste la référence. Pour le surplus, la diversité des communes vaudoises et leur liberté d'organisation dictent notre cahier des charges et donc notre quotidien. Il est donc difficile d'en établir un modèle. Mais cette question reste à l'ordre du jour des travaux notre comité.

Rôle des secrétaires municipaux

Je l'ai répété lors des journées d'accueil des nouveaux élus auxquelles nous avons été conviés : la fonction de secrétaire municipal est essentielle au bon fonctionnement des communes, quelle que soit leur taille. La loi elle-même nous a placés au cœur du dispositif. Mais ce cadre légal ne doit pas nous faire oublier que notre travail est synonyme d'humilité et de service aux élus.

Une bonne secrétaire municipale, un bon secrétaire municipal est, bien sûr, membre de l'AVSM, fiable, polyvalent, convivial, dur à la

tâche, autonome, doté d'entregent et de sens de l'organisation. Et il a la clé du carnet. Surtout, il ne se prend pas trop au sérieux et il a le caractère mieux fait que la figure (en tout cas en ce qui me concerne). Une nécessité pour pouvoir travailler avec les politiques dont on sait qu'ils sont parfois des êtres un peu particuliers.

Nous exerçons un très beau métier, mais comme nous ne sommes pas naïfs non plus, je vous rappelle nous avons mis en place une protection juridique qui, pour le modeste montant de 40.- par année, peut nous venir en aide lorsque la confiance entre nous et nos autorités est mise à mal. Une assurance qui, comme toutes les assurances, est à conclure en espérant ne jamais devoir l'utiliser.

Au moment de terminer mon rapport, j'aimerais adresser des remerciements chaleureux mes collègues du comité – Anne, Patricia, Elisabeth, Giancarlo, Yves et Marc-André (auquel nous souhaitons un prompt rétablissement). Merci pour leur investissement personnel malgré une charge professionnelle déjà lourde, pour leur soutien éclairé et pour leur bonne humeur.

Merci également à nos employeurs, ces communes qui ont compris l'importance du travail effectué au sein l'AVSM.

Je vous souhaite une très belle journée et vous remercie de votre attention.

Pierre-André Dupertuis

Président